



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Conseil du 22 octobre 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020**

L'An Deux Mille Vingt, le 22 octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 octobre 2020.

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
MALAFRONTTE Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MILANI Jean-Louis	à	POLISINI Ivana
PADOVANI Marie-Hélène	à	PADOVANI Jean-Jacques
ROMITI Gérard	à	MASSONI Jean-Joseph
ROSSI Michel	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
SAVELLI Jean-Michel	à	MUSSIER Emma
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
TIERI Paul	à	PIPERI Linda

**ABSENTS :**

VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

**Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.**

**OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 novembre 2012, décidant d'approuver le choix de la société des Autobus Bastiais comme délégataire du service public des transports urbains de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 juillet 2013 ;

Vu l'avenant n°2, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 9 mars 2018 ;

Vu l'avenant n°3, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 5 avril 2018 ;

Vu l'avenant n°4, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de renouveler la délégation de services publics d'exploitation des transports avant le 31 Décembre 2020 ;

Considérant le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, et notamment, le retard accumulé par le report du second tour des élections municipales d'une part, et la baisse de la ressource versement transport impliquant une révision du PGD d'autre part ;

Considérant le projet d'avenant n°5 ainsi que la note de cadrage juridique d'AGIR portant sur l'opportunité de proroger le contrat ;

Vu l'article R. 3135-5 du code de la commande publique ;

Vu la demande de prise de position formelle adressée au Préfet de la Haute-Corse le 2 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 12 octobre 2020 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°5 de prorogation de la convention d'affermage 2013-2020**

**APPROUVE**  
**(Contre : M. Morganti)**

Le projet d'avenant n°5 de prorogation du contrat de DSP (ci annexé) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**Le Président de la**  
**Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U PRESIDENTE**

**LOUIS POZZO DI BORGO**

